

# RÉPUBLIQUE Publié le NÇAISE

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

ID : 069-216902569-20230629-V\_DEL\_230629\_3-DE

### COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

## **DÉLIBÉRATIONS**

#### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de 29 juin 2023

| Membres du conseil municipal |          |              |         |
|------------------------------|----------|--------------|---------|
| En<br>exercice               | Présents | Procurations | Absents |
| 43                           | 34       | 4            | 5       |

Date de convocation le 23 juin 2023

Président: Monsieur Stéphane GOMEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre

DUSSURGEY

V\_DEL\_230629\_3

Affectation du résultat 2022 – Budget Principal de la ville - Budgets Annexes de la Maison des Fêtes et des Familles, du Planétarium, de la Télésurveillance et de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier

Rapporteur: Monsieur GOMEZ

#### Présents:

Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Audrey WATRELOT, Ange VIDAL, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Monique MARTINEZ, Karim BALIT, Soufia MAAROUK

### Procuration:

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Michel ROCHER, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Fréderic KIZILDAG donne pouvoir à Nadia LAKEHAL, David LAÏB donne pouvoir à Eric BAGES-LIMOGES

#### Absents:

Hélène GEOFFROY, Nacera ALLEM, Mustapha USTA, Sacha FORCA, Richard MARION

#### Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

Il convient, en application des dispositions des instructions budgét no occider à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus des comptes

administratifs du budget principal et des différents budgets annexes.

En vertu des dispositions de l'article L2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice suivant.

L'arrêté des comptes 2022 permet de déterminer :

- le résultat 2022 de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres réels et d'ordre émis, moins cumul des mandats réels et d'ordre émis) et du résultat reporté 2021 de la section de fonctionnement (chapitre 002);
- le solde d'exécution de la section d'investissement 2022, égal au solde constaté entre :
- d'une part les dépenses d'investissement de l'exercice 2021, majorées du déficit d'investissement reporté de 2021 (chapitre 001 en dépenses),
- et d'autre part les recettes d'investissement de l'exercice 2022, majorées de la part de l'excédent 2021 affecté en investissement (compte 1068);

Ce solde d'exécution ne concerne que le budget principal, seul budget a être doté d'une section d'investissement.

les restes à réaliser des deux sections.

Pour le budget principal, le résultat de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser de cette section, en dépenses et en recettes.

L'éventuel surplus peut, au choix de l'assemblée délibérante, être affecté en tout ou partie en dotation complémentaire en réserve en section d'investissement (compte 1068) et / ou en section de fonctionnement (chapitre 002).

Pour les budgets annexes, qui ne sont constitués que d'une section de fonctionnement, le résultat de fonctionnement ne peut être affecté qu'en résultat de fonctionnement reporté, chapitre 002 de la section de fonctionnement.

#### I) Budget Principal:

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

| Fonctionnement                          |                 |  |
|---|-----------------|--|
| Dépenses (a)                            | 79 041 414,46 € |  |
| Recettes (b)                            | 88 395 862,32 € |  |
| Résultat de fonctionnement (c=b-a)      | 9 354 447,86 €  |  |
| Résultat fonctionnement reporté N-1 (d) | 4 039 722,10 €  |  |
| Résultat de clôture 2022 (e=c+d)        | 13 394 169,96 € |  |

Publié le

EL\_230629\_3-DE

|                   | Investissement                               | ID: 069-216902569-20230629-V_DE |  |
|-------------------|--|---------------------------------|--|
|                   | Recettes N (a)                               | 19 080 027,12 €                 |  |
| Recettes          | Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b) | 8 023 059,17 €                  |  |
|                   | Recettes totales (c=a+b)                     | 27 103 086,29 €                 |  |
|                   | Dépenses N (d)                               | 23 157 161,05 €                 |  |
| Dépenses          | Déficit N-1 investissement (e)               | 7 561 027,39 €                  |  |
|                   | Dépenses totales (f=d+e)                     | 30 718 188,44 €                 |  |
| Solde d'exécu     | tion (g=c-f)                                 | -3 615 102,15 €                 |  |
|                   | Recettes                                     | 5 336 937,00 €                  |  |
| Restes à réaliser | Dépenses                                     | 7 200 964,28 €                  |  |
|                   | Solde (h)                                    | -1 864 027,28 €                 |  |
| Besoin de fin     | ancement de l'investissement 2022 (i=g+h)    | -5 479 129,43 €                 |  |

En rapprochant les sections, on constate donc :

| Résultats 2022  |                 |
|---|-----------------|
| Excédent de fonctionnement  | 13 394 169,96 € |
| Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser) | -5 479 129,43 € |
| Solde global de clôture   | 7 915 040,53 €  |

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Il convient de rappeler que suite à la clôture du budget de la télésurveillance au 31/12/2022, l'excédent de ce budget d'un montant de 1 572,89 € doit être repris sur le budget principal.

| Affectation sur 2023  |                 |  |
|---|-----------------|--|
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses) | -3 615 102,15 € |  |
| Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en                       | 10 395 742,85 € |  |

|  | Envoyé en préfecture le 11/07/2023                             |
|--|--|
| investissement)  | Reçu en préfecture le 11/07/2023 52 LO Publié le               |
| Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)  | ID: 069-216902569-20230629-V_DEL_230629_3-DE<br>2 998 427,11 € |
| Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) suite à la suppression du budget de la télésurveillance au 31/12/2023 et la reprise l'excédent sur le budget principal | a<br>e de 1 572,89 €   |
| TOTAL Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recett   | tes) 3 000 000,00 €  |

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2023.

II) Budget Annexe de la Maison des Fêtes et des Familles,

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

| Fonctionnement :                          |              |
|---|--------------|
| Dépenses (a)                              | 120 641,71 € |
| Recettes (b)                              | 144 298,00 € |
| Résultat de fonctionnement (c=b-a)        | 23 656,29 €  |
| Déficit de fonctionnement reporté N-1 (d) | -14 845,19 € |
| Résultat de clôture 2022 (e=c+d)          | 8 811,10 €   |

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

| Affectation sur 2023_   |            |
|---|------------|
| Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) | 8 811,10 € |

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2023.

III) Budget Annexe du Planétarium,

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

| Fonctionnement: |  |
|-----------------|--|
|                 |  |

| Dépenses (a)                            | 1 392 620,76 | Envoyé en préfecture le 11/07/2023  Reçu en préfecture le 11/07/2023  Publié le |
|---|--------------|---|
| Recettes (b)                            | 1 255 731,50 | ID: 069-216902569-20230629-V_DEL_230629_3-DE €                                  |
| Résultat de fonctionnement (c=b-a)      | -136 889,26  | €   |
| Résultat fonctionnement reporté N-1 (d) | 7 347,65     | €   |
| Résultat de clôture 2022 (e=c+d)        | -129 541,61  | €   |

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

| Affectation sur 2023_  |               |
|--|---------------|
| Déficit de fonctionnement reporté au chapitre 002 (dépenses) | -129 541,61 € |

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2023.

# IV) Budget Annexe de la Télésurveillance

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

| Fonctionnement :                           |             |  |
|--|-------------|--|
| Dépenses (a)                               | 12 411,81 € |  |
| Recettes (b)                               | 11 397,43 € |  |
| Résultat de fonctionnement (c=b-a)         | -1 014,38 € |  |
| Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d) | 2 587,27 €  |  |
| Résultat de clôture 2022 (e=c+d)           | 1 572,89 €  |  |

Le budget de la télésurveillance est supprimé à la date du 31 décembre 2022, et l'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 1 572,89 € sera reversé au budget principal, par augmentation du chapitre 002, à due concurrence.

V) Budget Annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier

Pour mémoire, ce budget annexe a été créé le 1er janvier 2022.

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

| Fonctionnement :                           |                | Envoyé en préfecture le 11/07/2023  Reçu en préfecture le 11/07/2023  Publié le |
|--|----------------|---|
| Dépenses (a)                               | 1 376 622,67 € | ID: 069-216902569-20230629-V_DEL_230629_3-DE                                    |
| Recettes (b)                               | 1 388 210,26 € |   |
| Résultat de fonctionnement (c=b-a)         | 11 587,59 €    |   |
| Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d) | 0,00 €         |   |
| Résultat de clôture 2022 (e=c+d)           | 11 587,59 €    |   |

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

| Affectation sur 2023_   |             |
|---|-------------|
| Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) | 11 587,59 € |

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2023.

# Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les propositions d'affectation des résultats sus-indiquées pour :
  - le budget principal;
  - le budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles ;
  - le budget annexe du Planétarium ;
  - le budget annexe de la Télésurveillance ;
  - le budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

# Envoyé en préfecture le 11/07/2023 Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 069-216902569-20230629-V\_DEL\_230629\_3-DE

### Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver les propositions d'affectation des résultats sus-indiquées pour :
  - le budget principal;
  - le budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles ;
  - le budget annexe du Planétarium ;
  - le budget annexe de la Télésurveillance ;
  - le budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier.

| Suffrages exprimés        | 38 |   |
|---------------------------|----|---|
| Vote(s) Pour              | 32 | Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Fréderic KIZILDAG, David LAÏB, Monique MARTINEZ, Karim BALIT, Soufia MAAROUK |
| Vote(s) Contre            | 4  | Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN  |
| Abstention(s)             | 2  | Audrey <b>WATRELOT</b> , Ange <b>VIDAL</b>  |
| Ne prend pas part au vote | 0  |   |

Ainsi fait et délibéré le jeudi 29 juin 2023.

Pour extrait conforme,

Le Président de séance,

Le secrétaire de séance,

Stéphane GOMEZ

Pierre DUSSURGEY